



Sortie « Parc ASTERIX » Peur sur le Parc
"Sortie Familiale Intergénérationnelle Ludique et Récréative".
samedi 19 octobre 2019

En une décennie, "Peur sur le Parc Astérix" est devenu l'évènement incontournable des vacances de la Toussaint. Afin que les visiteurs y passent une journée encore plus inoubliable, le Parc se métamorphose alors pour devenir un spectacle de rue autour de monstres et créatures terrifiantes, à faire pâlir les plus courageux. Les attractions sont thématiques pour vous faire vivre des sensations inoubliables. Pour célébrer ces 10 ans de frousse, de nouveaux monstres débarquent cette année : sauve qui peut !

Programme de la journée:(horaires prévisionnels)

Rendez vous Rue Charles Brune (possibilité de parking au sein de la Direction Départementale des Territoires)
9 h départ pour Astérix
Arrivée au Parc
Visite libre
21h45 Départ pour le retour à Chartres
Arrivée à Chartres

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le prix comprend le trajet en bus, la billetterie pour le parc Asterix.
- Le repas n'est pas compris (une restauration sur place est possible).

Tarifs (Règlement à la réservation)

	Montant par personne
Tarif ASCEISTE (adulte)	28 €
Tarif enfant ASCEISTE (de 3 ans à 18 ans)	20 €
Tarif extérieur adulte ou enfant	50 €
Tarif moins de 3 ans	10 €

51 places maximum, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée (date limite de réception le 9 septembre 2019)
(avec le règlement en espèces, chèques ou chèques vacances) - Sortie annulée si moins de 40 inscrits
 Paiement en espèces, chèques ou chèques vacances et Possibilité de payer en 2 fois

à retourner à Nathalie BOUHENNI (02.37.20.40.93) - Roseline BLANCHEMAIN (02.37.20.40.86)
 DDT/ASCE – 17, place de la République 28008 CHARTRES

Bulletin d'inscription (Date limite de réception le 9 septembre 2019) – Parc Astérix
Samedi 19 octobre 2019

NOMPRENOM

Service

Tél. obligatoire (portable de préférence)

Montant du règlement : 28 € Xadultes +20 € Xenfants + 50 € Xextérieurs + 10 € X(- de 3 ans)

TOTAL =€

ATTENTION : Pour les activités proposées par l'ASCE incluant une billetterie pas de remboursement possible. A charge pour la personne de se trouver un remplaçant.